

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2026, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CERONS, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Administré par un Conseil d'Administration, le CCAS est un Etablissement Public administratif doté d'une personnalité juridique de droit avec un budget propre.

En application des articles L 123-6, R 123-11 et R 123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration, présidée par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la Commune ».

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- Un représentant des associations qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les-dites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter,
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune,
- N'étant pas fournisseurs de biens ou de services du CCAS et n'entretenant aucune relation de prestation à l'égard du CCAS
- N'étant pas membre de Conseil Municipal

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Maire de CERONS par mail à direction@cerons.fr au plus tard le 7 avril 2026 ou transmise au secrétariat ou par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de CERONS – 2 Place du Général de Gaulle – 33720 CERONS. Les candidatures devront préciser l'association représentée ainsi que les coordonnées du représentant proposé.

Le présent avis sera affiché à la Mairie de CERONS et inséré sur le site internet.

Fait à CERONS, le 20 mars 2026

Le Maire,
Jean-Patrick SOULÉ

